

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administration générale ; bureau droits collectifs.*

ARRÊTÉ N° 452 portant dissolution du cercle mixte du 6e régiment d'hélicoptères de combat de Margny-lès-Compiègne (Oise).

Du 21 août 2007

NOR D E F T 0 7 5 1 8 6 8 A

Références :

Décret n° 81-732 du 29 juillet 1981 (BOC, 1981, p. 3902 ; BOEM 111.2.3.2, 135.1, 145.1, 620-0.2.1, 707.1, 724.1.2) modifié.

Décret n° 91-687 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2549 ; BOEM 111.3.3, 112.3.2.1, 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1) modifié.

Instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (BOC, 2001, p. 2921 ; BOEM 135.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2.

Référence de publication : BOC N°30 du 30 novembre 2007, texte 17.

Art. 1er. Le cercle mixte du 6e régiment d'hélicoptères de combat de Margny-lès-Compiègne (Oise) est dissous à compter du 30 juin 2007.

Art. 2. Vingt pour cent des sommes provenant des avoirs deniers de cet organisme seront reversés au fonds ministériel d'entraide des cercles et quatre vingt pour cent au fonds non ministériel d'entraide des cercles de la région terre Nord-Est.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz, commandant de la région terre Nord-Est, des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.